



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 860-06-2013

AVIS est par les présentes donné, qu'à sa séance ordinaire du 13 janvier 2014, le conseil municipal de la ville de Bromont a adopté le règlement numéro 860-06-2013 intitulé « **Règlement visant à modifier le règlement de construction numéro 860-2002 afin d'ajouter des normes concernant les fondations des bâtiments, les clapets antiretour et de prévoir un mécanisme d'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance pour certains bâtiments** ».

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, le 18 mars 2014.

Prenez en outre avis que ce règlement est entré en vigueur en date du 18 mars 2014 et est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 26^e jour de mars 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA